



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 Mai 2025

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Mickael LAMBLA.

Absent excusé : Serge SEGUIN, Laure PALLAUD et Denise MARSOT qui donnent respectivement procuration à Fabien CADOUX, Audeline MOMY et Didier AUBRY.

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal : à l'unanimité

REVISION DU PLU – CHOIX BUREAU D'ETUDE

Considérant :

- Les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2014 et notamment la loi ELAN ainsi que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- Les documents supra-communaux en cours de révision dont le Schéma de Cohérence Territoriale Besançon Cœur Franche-Comté dont l'approbation est prévue pour fin 2025. Le PLU devra se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans sauf législation nouvelle.
- Les objectifs de la commune de réaliser un outil de planification au niveau communal permettant de répondre aux contextes sociodémographiques, économiques et réglementaires actuels ainsi qu'aux besoins de la commune, afin de :
 - . Maîtriser le développement communal et son organisation urbaine à travers une analyse des dents creuses dans l'espace bâti, la recherche d'une diversité et mixité des logements, la réponse au positionnement de la commune de Mercey-le-Grand défini dans l'organisation urbaine du SCoT,
 - . Pérenniser le développement économique notamment en application des objectifs du SCoT pour les ZAE, les commerces, l'agriculture,
 - . Assurer la préservation des terres agricoles et des espaces naturels de valeur, ainsi que la sauvegarde du paysage et du patrimoine identitaire de la commune
 - . Poursuivre les aménagements et réflexions sur les modes de déplacements.
 - . Intégrer l'ensemble des risques naturels et technologiques potentiels en lien avec le changement climatique notamment.

Le Conseil municipal se prononce unanimement pour le lancement de la procédure de révision de notre PLU communal et choisit le bureau d'étude Initiatives A et D de Vesoul, à l'origine du PLU actuel. Une concertation publique sera mise en place.

PROPOSITION ACHAT TERRAIN

Une administrée propose la vente d'un terrain jouxtant un bâtiment communal d'une contenance d'environ 420 m².

Il est proposé que la commune achète ce terrain non viabilisé, situé en zone constructible à 60 €/m² et de prendre en charge les frais de bornage et de notaire, soit un total d'environ 32 240 €.

Le conseil municipal, exposé entendu valide à l'unanimité l'achat de la parcelle et la participation aux frais. Il charge Monsieur le Maire de ce dossier et autorise la signature des documents afférents.

PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Il est proposé une convention de partenariat pour accentuer la lutte contre le frelon asiatique et ainsi obtenir tout au long de l'année des conseils, des interventions, des services.

Après discussions, à la majorité le conseil refuse le partenariat (8 Contre, 3 Abstention, 4 Pour).

PROJET 5b Rue de l'Eglise : Demande de subvention

L'Etat met en place un nouveau soutien financier intitulé « Aides aux Maires bâtisseurs » afin d'encourager la réalisation d'opérations de logement sans étalement urbain. Notre commune peut faire partie de ce programme avec son projet au 5 bis Rue de l'Eglise, et ainsi bénéficier d'une aide de 1 000 à 5 000 € par logement (suivant conditions).

Exposé entendu, le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature du projet à l'obtention de cette subvention « Aides aux Maires bâtisseur » et charge Monsieur le Maire remplir le dossier.

Questions Diverses :

- Présentation de Renaud GLOTOFF, qui remplacera Thierry agent communal polyvalent
- Point sur les travaux
- Comptes-rendus des réunions communales, intercommunales et avec Syndicats
- Animations printemps/été 2025 bilan et prospective : soirée jeux du 18 avril, tournoi babyfoot du 26 avril, cérémonie du 8 mai ; Assemblée Générale ASLM vendredi 23 Mai 20h, Exposition éphémère Dimanche 1^{er} juin, Vide grenier Dimanche 8 juin, feux d'artifices et bal populaire Samedi 12 juillet.
- Civisme : Rappel les crottes de chiens doivent être ramassées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le 13 Mai 2025, Le Maire,
Didier AUBRY

